



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remplacement des professeurs absents

Question écrite n° 38246

Texte de la question

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'inquiétude que suscite le non-remplacement des professeurs absents dans de nombreux établissements scolaires. Le manque de professeurs remplaçants est accentué par la pandémie de la covid-19 et, dans nombre d'établissements du primaire comme du secondaire, des enseignants absents ne sont pas remplacés pendant de longues périodes. Pour ne prendre qu'un exemple, les élèves d'un collège de Riom sont ainsi privés depuis plusieurs mois d'un enseignement de qualité en espagnol et en technologie, du fait des absences répétées ou des manquements dans les cours dispensés à distance de leurs professeurs. À l'heure où la part des élèves en situation de décrochage scolaire a augmenté du fait de la pandémie, la continuité du service public de l'éducation doit être assurée par l'État dans l'ensemble des établissements scolaires du pays. Elle souhaite donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre un recrutement plus aisé de personnels remplaçants. Elle l'interroge également sur les mesures qu'il compte mettre en place pour pallier dès à présent les absences des enseignants non remplacés, alors même qu'une baisse des effectifs enseignants dans le second degré est envisagée pour la prochaine rentrée scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38246

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3392

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)